



AVOCATS
BARREAU
• PARIS

ORDRE DES AVOCATS DE PARIS

SERVICE DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL

REINSCRIPTION APRES
OMISSION VOLONTAIRE



ARTICLE P.73.3 DU RIBP

Une réinscription au barreau de Paris ne peut être prononcée à effet rétroactif.

Dans le cas prévu à l'article 105.2 du décret du 27/11/1991, le Conseil ne rapporte la mesure d'omission et ne prononce la réinscription au Tableau que lorsque l'intéressé s'est acquitté de sa contribution aux charges de l'Ordre, de ses cotisations à la CNBF et au CNB.

ARTICLE P.31 DU RIBP

L'avocat inscrit au tableau de l'Ordre doit exercer effectivement sa profession dans le ressort du barreau et, en conséquence, disposer à Paris d'un cabinet conforme aux usages et permettant l'exercice de la profession dans le respect des principes essentiels. Dans le cas où l'avocat souhaiterait exercer à l'étranger de façon permanente et à titre principal, il devra solliciter et obtenir du Conseil de l'Ordre une dispense des obligations visées à l'alinéa précédent. Il devra, dans le cas d'une telle dispense, maintenir une élection de domicile à Paris en se domiciliant dans un cabinet d'avocat ou toute autre structure régulièrement habilitée. Les correspondances ordinaires seront adressées à l'avocat, par priorité, au lieu d'exercice à l'étranger et à défaut au domicile professionnel élu à Paris.

L'avocat qui exerce principalement à l'étranger en qualité de salarié d'une entreprise privée ou publique ne peut ni représenter ni assister directement ou indirectement son employeur en France.

L'avocat membre du barreau de Paris est tenu de s'inscrire auprès de l'Autorité compétente de l'Etat d'accueil. A défaut, le Conseil de l'Ordre pourra retirer l'autorisation accordée et procéder à l'ouverture d'une procédure d'omission.

L'avocat est tenu de communiquer à l'Ordre, une adresse électronique à laquelle il doit toujours pouvoir être joint.

L'avocat est tenu de communiquer à l'Ordre, le lieu d'archivage des dossiers de ses clients, et toute modification affectant celui-ci. Mention en est portée au dossier de l'avocat ».

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Tous les documents qui ne sont pas établis en français devront faire l'objet d'une traduction par un traducteur juré

- **EXTRAIT DU CASIER JUDICIAIRE DU OU DES PAYS DONT VOUS AVEZ LA NATIONALITÉ**, datant de moins de 3 mois (pour la France : www.cjn.justice.gouv.fr).

Les personnes étrangères, non communautaires, présentes sur le territoire français depuis plus d'un an, doivent également produire un extrait du casier judiciaire français.

- **UN CURRICULUM VITAE** décrivant les activités professionnelles éventuellement exercées depuis votre omission et dernier certificat de travail s'il y a lieu

- **QUITUS DES ORGANISMES SOCIAUX (ou échéancier accepté)** délivré par les organismes sociaux, établissant que vous êtes à jour de vos cotisations.

URSSAF

CNBF

ASSURANCE MALADIE

Vous n'avez pas à produire les quitus si vous avez toujours exercé en qualité d'Avocat salarié.

Les organismes sociaux ne peuvent pas vous délivrer ce document si votre omission remonte à plus de dix ans.

- **CHEQUE LIBELLE ORDRE DES AVOCATS DE PARIS**

400 € (si votre réinscription intervient plus de deux ans après la date de prise d'effet de votre omission)

800 € (si votre réinscription intervient plus de cinq ans après la date d'effet de votre omission)

Vous n'êtes pas redevable de cette somme si votre omission a été prononcée pour une durée inférieure à deux ans ou si votre omission a été prononcée pour raisons de santé.

- **UNE PHOTOGRAPHIE** les photocopies ou tirages autres que photographiques **ne peuvent être acceptés**

- **UN JUSTIFICATIF DES CONDITIONS D'EXERCICE A PARIS**

Collaboration : contrat de collaboration libérale ou salariée conforme aux dispositions de la loi et du RIBP, selon les modèles que vous pouvez télécharger à partir de la page d'accueil du site du barreau de Paris à la rubrique Je suis Avocat/ je suis, je recrute un collaborateur. **Le contrat doit prendre effet à compter de la date de réinscription au barreau de Paris.**

Exercice individuel :

Titre de propriété, accompagné de l'extrait du règlement de copropriété autorisant l'exercice d'une profession libérale

Bail professionnel, mixte ou commercial

Convention de sous-location conforme aux dispositions du RIBP (annexe XVIII du RIBP), avec un cabinet d'avocat, accompagnée du bail principal qui doit autoriser la sous-location (si tel n'est pas le cas, autorisation du bailleur établie à votre nom).

Exercice en groupe :

Création d'une structure d'exercice ou de moyens : lettre de demande d'inscription de la structure au tableau du barreau de Paris et original des statuts, signés

Intégration d'une structure d'exercice ou de moyens : procès-verbal d'intégration et l'éventuel acte de cession de parts.

Exercice principal à l'étranger (article P.31 du règlement intérieur du barreau de Paris)

- une lettre sollicitant l'autorisation d'exercer à l'étranger à titre principal

● un justificatif de vos conditions d'exercice à l'étranger (contrat de collaboration ou de travail) (traduction libre)

● une attestation établie par le cabinet d'avocat parisien acceptant de vous domicilier pour la durée de votre exercice à l'étranger et s'engageant à faire suivre votre courrier. Cette attestation devra également préciser «Toutes dispositions ont été prises afin que les courriers RAR qui seraient adressés à M... à notre cabinet soient retirés par nos soins» et nous autorisons l'Ordre à vous attribuer la toque du cabinet.



DECLARATION SUR L'HONNEUR A SIGNER

M.

Mme

NOM

Prénoms

J'ai l'honneur de solliciter ma réinscription au barreau de Paris.

Je souhaite exercer sous le titre

Avocat

Avocate

Titre d'origine pour les avocats visés par la Directive Européenne 98/5/CE

.....

J'affirme par la présente que je ne suis ni interdit bancaire, ni mis en examen ; que je n'ai pas fait l'objet d'un jugement de condamnation, de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire, ni d'une décision de déchéance, aussi bien en France qu'à l'étranger.

Par ailleurs, je n'occupe aucune fonction incompatible avec la profession d'avocat en France et à l'étranger.

Je m'engage à prévenir immédiatement l'Ordre des Avocats du Barreau de Paris si, avant mon inscription, l'un des événements ci-dessus énumérés venait à se produire en France ou à l'étranger.

J'ai pris connaissance de la nécessité d'avoir un compte CARPA (excepté pour les collaborateurs salariés) ainsi qu'un compte professionnel distinct de mon compte personnel.

Je m'engage à respecter les règles déontologiques du barreau de Paris.

Je m'engage à régler les cotisations ordinales et cotisations CNB. En cas de non règlement, je prends note qu'une procédure d'omission financière pourrait être prononcée à mon encontre.

1. Etes-vous actuellement inscrit à un barreau étranger ?

Non

Oui produire une attestation d'inscription et de bonne conduite de moins de trois mois

2. Disposez-vous d'un bureau secondaire en France ou à l'étranger ?

Non

Oui barreau de

Produire la délibération du Conseil de l'Ordre du barreau d'accueil pour le bureau secondaire en France et tout autre justificatif pour le bureau à l'étranger

Adresse déclarée auprès de ce barreau

.....
.....
.....

Ville

Pays.....

3. Avez-vous ou avez-vous eu, en France ou à l'étranger, un mandat social (administrateur, gérant de société...) ou Public (conseiller municipal, parlementaire...) ?
- Non Oui (merci de détailler sur une feuille séparée)
4. Avez-vous été l'auteur de faits ayant donné lieu à condamnation pénale pour agissements contraires à l'honneur, à la probité ou aux bonnes mœurs ?
- Non Oui (merci de détailler cette procédure sur une feuille séparée)
5. Faites-vous l'objet de poursuites pénales en cours ?
- Non Oui (merci de détailler cette procédure sur une feuille séparée
+ joindre copie des décisions et certificat de non recours)
6. Avez-vous été l'auteur de faits de même nature ayant donné lieu à une sanction disciplinaire ou administrative de destitution, radiation, révocation, de retrait d'agrément ou d'autorisation ?
- Non Oui (merci de détailler sur une feuille séparée)
7. Avez-vous été déclaré coupable d'un délit ou d'un crime par une juridiction française ou étrangère ?
- Non Oui (merci de détailler cette condamnation sur une feuille séparée)
8. Faites-vous l'objet d'une procédure tendant à engager votre responsabilité civile professionnelle ou avez-vous fait l'objet d'une condamnation mettant en cause votre responsabilité professionnelle ?
- Non Oui (merci de détailler cette procédure ou condamnation sur une feuille séparée)
9. Avez-vous été frappé de faillite personnelle ou d'autre sanction en application du titre VI de la loi n°85-98 du 25 janvier 1985 relative au redressement et à la liquidation judiciaires des entreprises ou, dans le régime antérieur de cette loi, en application du titre II de la loi n°67-563 du 13 juillet 1967 sur le règlement judiciaire, la liquidation des biens, la faillite personnelle et les banqueroutes ?
- Non Oui (merci de détailler sur une feuille séparée)
10. Avez-vous conclu un règlement amiable ou une transaction avec les créanciers ?
- Non Oui (merci de détailler sur une feuille séparée)
11. Avez-vous été déclaré en cessation de paiement, ou faites-vous actuellement l'objet d'une procédure de sauvegarde, de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire ?
- Non Oui (merci de détailler sur une feuille séparée)
12. Avez-vous conclu un règlement amiable ou une transaction avec les créanciers ?
- Non Oui (merci de détailler sur une feuille séparée)



13. Etes-vous à jour de l'ensemble de vos obligations déclaratives auprès des administrations fiscales et sociales en France et à l'étranger ?

Non (merci de détailler sur une feuille séparée) Oui

Je déclare sur l'honneur que les informations figurant dans le présent formulaire sont complètes et exactes.

Date / /

Signature (merci d'ajouter la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

DECLARATION SUR L'HONNEUR DANS LE CADRE D'UN EXERCICE A L'ETRANGER EN ENTREPRISE

Je m'engage sur l'honneur :

- A régler les cotisations ordinales et les cotisations CNB dès lors que l'entreprise avec laquelle je suis lié(e) par un contrat de travail ne réglerait pas ces cotisations. Je prends note qu'en cas de non règlement des cotisations une procédure d'omission pourrait être ouverte à mon encontre.
- A m'inscrire auprès de l'autorité compétente de l'Etat d'accueil dans lequel j'exerce et à en justifier au Service de l'Exercice Professionnel au plus tard dans les **trois mois de la délibération du Conseil de l'Ordre du barreau de Paris**.

Dans le cas contraire, j'ai pris acte que le Conseil de l'Ordre pourrait retirer l'autorisation accordée et procéder à l'ouverture d'une procédure d'omission.

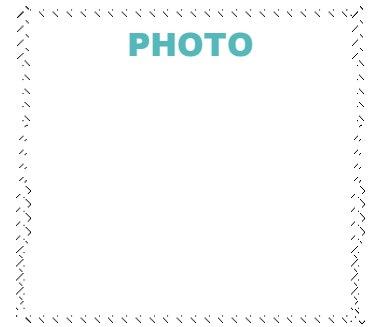
- A déclarer mon inscription au barreau de Paris à la CNBF.
- A ne pas représenter, ni assister directement ou indirectement mon employeur en France.
- A ne pas exercer à titre libéral en France
- A ne pas exercer d'activités incompatibles avec la profession d'avocat
- A prévenir immédiatement le Service de l'Exercice Professionnel en cas de détachement dans un autre pays ou tout autre modification de ma situation contractuelle d'avocat salarié en entreprise.

En cas de non-respect d'un de ces engagements, je déclare être informé des dispositions de l'article 104 du décret du 27 novembre 1991 : « Doit être omis du Tableau l'Avocat qui, se trouve dans un des cas d'exclusion ou d'incompatibilités prévus par la loi ou qui ne satisfait pas aux obligations de garantie et d'assurance prévues par l'article 27 de la loi du 31 décembre 1971 ».

Date /...../.....

Signature

(merci d'ajouter la mention manuscrite « Lu et approuvé »)



DEMANDE DE REINSCRIPTION AU BARREAU DE PARIS

ÉTAT CIVIL

M. Mme Mlle

Nom

.....

Prénoms

.....

(souligner le prénom d'usage)

Nom de jeune fille

Nom et Prénom(s) sous lesquels vous exercerez la profession

ADRESSE PERSONNELLE

Adresse personnelle

.....

.....

.....

Code postal Ville.....

Téléphone personnel/...../...../.....

Téléphone portable/...../...../.....

E-mail@.....



EXERCICE PROFESSIONNEL A PARIS

Mode d'exercice

Individuel

Collaboration libérale

Collaboration salarié

Associé

Temps complet

Temps partiel

Temps complet

Temps partiel

Nom ou dénomination sociale du Cabinet

.....

Adresse du cabinet

.....

.....

Code postal

Ville.....

Téléphone /..... /..... /..... /.....

Télécopie /..... /..... /..... /.....

e-mail@.....

À remplir dans le cas d'un deuxième contrat de collaboration ou de travail à mi-temps (dans cette hypothèse, c'est l'adresse mentionnée ci-dessus qui figurera dans l'annuaire)

Nom ou dénomination sociale du Cabinet

.....

Adresse du cabinet

.....

.....

Code postal

Ville.....

Téléphone /..... /..... /..... /.....

Télécopie /..... /..... /..... /.....

e-mail@.....

Collaboration libérale

Collaboration salarié



EXERCICE PROFESSIONNEL A L'ETRANGER

(A remplir dans le cas d'un exercice à l'étranger)

Cabinet d'avocat Entreprise

- Nom ou dénomination sociale

.....

Adresse

.....

Code Postal : Ville :

Pays :

Téléphone/...../...../...../.....

Télécopie/...../...../...../.....

e-mail@.....

Mode d'exercice (dans le cas d'un exercice à l'étranger en entreprise seul le salariat est autorisé)

Collaboration libérale Collaboration salariée

Exercice individuel

Associé

- Nom du Cabinet parisien domiciliaire, art. P.31 du RIBP

.....

.....

Adresse du cabinet

.....

Code Postal : 75..... Ville : ..PARIS.....

Téléphone/...../...../...../.....

Télécopie/...../...../...../.....

e-mail@.....



MANDATS

Social

- un exemplaire des statuts
- dernier bilan
- un extrait Kbis

Public

- copie du Journal Officiel

Date de début Date de fin

En qualité de

Nom de la Société ou organisme

La loi n°78.17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites dans ce dossier. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'Ordre des Avocats de Paris.

PROCEDURE DE REINSCRIPTION AU BARREAU DE PARIS

Votre dossier dûment rempli et complété des pièces justificatives devra être adressé par voie postale à :

**Ordre des Avocats
Service de l'Exercice Professionnel
Département des affaires administratives
11 place Dauphine
75053 Paris cedex 01**

Après avoir procédé à l'examen de votre demande, Madame Morel soumettra votre dossier à la Commission de l'Exercice.

Votre demande sera ensuite portée à l'ordre du jour de la séance du Conseil de l'Ordre.

La décision du Conseil sera notifiée par courrier simple à votre adresse professionnelle.

Un numéro de toque vous sera attribué.

CONTACTS :

Myriam Morel
Tél : 01 44 32 47 54
mmorel@avocatparis.org

Claire Fourcade
Tél 01 44 32 48 59
cfourcade@avocatparis.org